

Prise de position du comité de la Société Suisse de Chirurgie Générale et d'Urgence (SSCGU)

10 ans titre de formation approfondie en chirurgie générale et d'urgence

A. Situation

Plus de 10 ans se sont écoulés depuis l'introduction du titre de formation approfondie en «chirurgie générale». Ainsi, la SSC a fourni la preuve de l'importance des chirurgiens généraux*, ainsi que de la reconnaissance de soins de base chirurgicaux de qualité élevée en Suisse. En 2003 a eu lieu la nouvelle organisation avec changement de dénomination du titre en chirurgie générale et d'urgence. A ce jour, la Société Suisse de Chirurgie Générale et d'Urgence est la plus grande société de formation approfondie, avec plus de 300 membres et 240 porteurs du titre de formation approfondie. Elle représente d'une part les chirurgiens qui garantissent les soins chirurgicaux de base dans de nombreux hôpitaux situés dans les régions éloignées de Suisse et d'autre part également les intérêts des chirurgiens actifs principalement dans le domaine de la chirurgie d'urgence. La tâche principale de la société est l'enseignement, la formation postgraduée et continue des chirurgiens, assurant ainsi une chirurgie d'un niveau qualitativement élevé dans les domaines les plus importants du paysage hospitalier suisse.

Le comité de la SSCGU a accompli durant ces deux dernières années un travail soutenu portant sur la structure et l'organisation de cette formation approfondie. En plus des questions de politique professionnelle, il s'est agi en première ligne de définir le contenu de la formation approfondie, en se référant aux exigences de la santé publique suisse, et en considérant également la notion d'eurocompatibilité. Cette définition doit servir de base à un curriculum de formation réaliste et orienté vers l'avenir. Ce titre doit pouvoir, compte tenu de son profil et de sa structure de formation, représenter pour de jeunes collègues une perspective d'avenir sûre.

Le comité de la SSCGU définit et décrit ensuite le profil, les aptitudes, la portée de l'enjeu et les chances futures d'un porteur du titre de formation approfondie en «chirurgie générale et d'urgence» (CGU).

B. Profil professionnel des chirurgiens de chirurgie générale et d'urgence

1. Conditions

L'obtention du titre de formation approfondie suppose l'obtention préalable du titre de spécialiste en chirurgie. Le nombre d'opérations requis pour le titre de spécialiste en chirurgie correspond en substance à la norme européenne du «tronc commun» et comprend les interventions les plus fréquentes de la chirurgie viscérale, de la chirurgie d'urgence ainsi que d'autres branches chirurgicales (chirurgie vasculaire, thoracique, chirurgie de la main, urologie ...). Déjà pendant les deux dernières années de cette formation postgraduée, un candidat peut tourner son intérêt en direction d'une formation approfondie et se consacrer particulièrement à cette spécialité. La formation postgraduée pour l'obtention du titre de formation approfondie en «chirurgie générale et d'urgence» dure deux ans après l'obtention du titre de spécialiste en chirurgie, comme d'ailleurs pour les autres titres de formations approfondies (chirurgie viscérale, vasculaire, thoracique et de la main). L'ensemble des titres de formations approfondies comprend ainsi une qualification professionnelle additionnelle décisive à celle du titre de spécialiste en chirurgie.

2. Compétences professionnelles

De principe, le porteur du titre de formation approfondie (CGU) maîtrise très largement, de par sa spécialisation, les interventions chirurgicales les plus courantes. Cela implique des connaissances approfondies et de grandes capacités dans le traitement chirurgical des pathologies et traumatismes les plus fréquents de tous les systèmes. Sont exclues les interventions qui, en raison de leur nombre limité ou de leurs exigences en infrastructures, exigent une formation complémentaire particulière. Pour des raisons de qualité, ces interventions seront de préférence réalisées dans des grands centres, que ce soit par

* Dans la présente prise de position, l'emploi des termes «chirurgien», «patient», etc. s'entend comme représentant les deux sexes.

Correspondance:
Prof. Dr R. Rosso
Président SSCGU
Ospedale regionale di Lugano
CH-6900 Lugano

raffaale.rosso@eoc.ch

www.sgau.ch

des porteurs du titre de la formation approfondie CGU ou par d'autres spécialistes (spécialistes en chirurgie ou porteurs d'autres titres de formations approfondies).

La formation postgraduée en chirurgie générale et d'urgence permet, pendant la période de formation de quatre ans en chirurgie, de se consacrer à une autre spécialité chirurgicale. De par cette qualification complémentaire, le porteur du titre de FA peut par exemple assimiler une compétence particulière en traumatologie. De plus, un développement approfondi des compétences en direction d'une autre formation approfondie est également possible, comme par exemple en chirurgie viscérale ou en chirurgie de la main, sans pour autant pouvoir aspirer à l'intégralité de la compétence d'un porteur de titre de formation approfondie dans ces domaines.

2.1 Compétences de base

Le porteur du titre de FA «CGU» maîtrise

- la chirurgie d'urgence des pathologies et lésions traumatiques de tous les systèmes. Cela comprend les interventions
 - du tractus gastro-intestinal,
 - de l'appareil locomoteur,
 - de l'appareil respiratoire,
 - des tissus mous,
 - du système vasculaire,
 - des glandes endocrines;
- le diagnostic et le traitement des patients (chirurgicaux) admis en urgence;
- l'évaluation intégrale et le triage, en particulier des patients polytraumatisés;
- la prise en charge intégrale des patients polymorbides;
- le diagnostic et le traitement des pathologies et lésions fréquentes dans le domaine de la chirurgie électorale;
- le triage de pathologies et lésions rares;
- les principes généraux de la conduite, de l'éthique, de la communication et du management;
- une activité en tant qu'expert, ainsi que comme enseignant et formateur.

2.2 Compétences complémentaires

Des compétences complémentaires, dans des domaines particuliers et calquées sur le champ d'activité actuel ou souhaité ultérieurement par quelques chirurgiens en particulier peuvent être obtenues par une formation postgraduée comportant une orientation et «empreinte» personnelle dans les domaines suivants:

Chirurgie d'urgence

- avec compétences approfondies en traumatologie de l'appareil moteur;

- avec compétences en *traumatologie en centre spécialisé*
 - p.ex. chirurgie du bassin ou du rachis,
 - par une prise en charge intégrale de patients polytraumatisés,
 - traumatismes neurochirurgicaux (crâne et neurocrâne).

Chirurgie viscérale

Compétences approfondies p.ex. dans le domaine de la chirurgie colo-rectale, qui permet une prise en charge élargie de *domaines particuliers* de la chirurgie viscérale.

Chirurgie vasculaire

Compétences approfondies dans le domaine de la chirurgie vasculaire périphérique, qui permet une prise en charge plus large en cas de nécessité *régionale*.

Chirurgie de la main

Compétences approfondies dans le domaine de la chirurgie de la main, qui permet une prise en charge plus large en cas de nécessité *régionale*.

Chirurgie thoracique

Compétences approfondies dans le domaine de la chirurgie pulmonaire, qui permet une prise en charge plus large en cas de nécessité *régionale*.

Les compétences complémentaires dans les domaines de la chirurgie viscérale, vasculaire, de la main et du thorax représentent une qualification professionnelle supplémentaire en direction d'une autre formation approfondie, et qui doit surtout être mise au compte du domaine de la chirurgie électorale. Elles ne comprennent cependant pas la maîtrise des interventions complexes et peu fréquentes qui, pour des raisons d'exigences de qualité, seront mieux prises en charge par des chirurgiens plus pointus dans ces domaines, et dans des centres spécialisés.

3. Formation postgraduée

La formation postgraduée en chirurgie générale et d'urgence est garantie par un concept de formation postgraduée structuré (en élaboration), dans des centres de formation postgraduée validés (voir sous www.fmh.ch) et se termine par l'examen de formation approfondie.

C. Domaine d'engagement/champ d'activité des chirurgiens généraux et d'urgence

La formation postgraduée en chirurgie générale et d'urgence garantit un haut degré de compétence professionnelle dans le diagnostic et le trai-

tement chirurgical des pathologies et affections aiguës. Mais l'on doit ici faire la différence avec les «médecins urgentistes» à proprement parler, qui la plupart du temps ne prennent en charge que le triage des patients admis en urgence, mais ne sont pas responsables du traitement chirurgical de ces patients. Dans le même temps, cette formation permet une activité très compétente dans le domaine électif, qui est de première importance dans la chirurgie courante. Par une formation modulaire, une compétence chirurgicale approfondie individuelle est également possible dans une spécialité supplémentaire. Cette base large, mais également bien circonscrite, forme une excellente assise à une chirurgie de haut niveau qualitatif. Le chirurgien général et d'urgence pourra ainsi, non seulement de par ses compétences professionnelles chirurgicales, mais également en raison de son jugement global obligatoire, être pressenti pour un poste de chirurgien responsable d'un petit ou moyen hôpital, mais également comme partenaire parfaitement apte à assumer des charges au sein d'un staff d'un hôpital de grande taille. En tant que chirurgien-cadre au sein d'un staff, il aura alors la possibilité de pouvoir résoudre la plupart des problèmes rencontrés dans un service d'urgence et d'effectuer de manière compétente le triage des cas complexes. Dans le domaine électif, plusieurs chirurgiens de «staff» peuvent se compléter de manière idéale et se remplacer, grâce à leurs différentes spécialisations professionnelles personnelles.

De par la formation postgraduée exigée en management et en tâches de gestion, le porteur du titre de la formation approfondie aura également les compétences nécessaires dans le cadre de l'environnement économique de la santé publique.

D. Modèle du futur de la formation approfondie «CGU»

Aujourd'hui déjà, des chirurgiens généraux très largement formés constituent la base reconnue de prestations chirurgicales de qualité en Suisse. Ainsi, par une définition claire de l'image de la

profession ainsi que des modifications conceptuelles de la formation postgraduée, ces prestations chirurgicales de qualité élevée pourront être garanties à l'avenir dans toutes les régions géographiques et linguistiques de la Suisse.

Par une réalisation modulaire de la formation postgraduée, il est également possible de former des *traumatologues* qui, de par leur formation professionnelle, sont capables, dans des centres hautement spécialisés, de traiter de manière compétente des patients présentant des lésions complexes ou des polytraumatisés. Les connaissances professionnelles et l'expérience de la chirurgie aiguë de l'abdomen, des vaisseaux, du thorax et de la main permettent une prise en charge chirurgicale d'urgence compétente et étendue qui, lorsque cela est nécessaire et adéquat, peut être réalisée «de première main».

En plus des arguments qualitatifs, les aspects *économiques* parlent avant tout en faveur des chirurgiens généraux et d'urgence. Le mode de pensée global et tenant compte des différentes spécialités permet un jugement et un traitement efficaces, qui sont particulièrement importants en cas de polyblessés ou de patients polymorbides, en minimisant le risque d'une prise en charge excessive, dangereuse ou coûteuse, en des lieux multiples et par d'innombrables intervenants. Les compétences dans le traitement des pathologies et lésions courantes dans le sens d'une spécialisation large permettent d'atteindre les exigences régionales en termes de prise en charge de la santé publique. La spécialisation modulaire vers d'autres systèmes et organes permet l'acquisition de patients du domaine électif. Les compétences dans le domaine de la chirurgie aiguë permet l'économie de l'affectation d'un grand nombre de spécialistes à la prise en charge des urgences et réduit de cette manière des prestations coûteuses en personnel.

En tant qu'interlocuteur possédant une pensée chirurgicale globale et une formation complémentaire dans le domaine du management, le chirurgien ainsi formé sera apte à occuper une position dirigeante et à agir en tant que figure d'intégration.